

Babill'



Janvier 2015

AAPARS

Un monde de créativité !

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD ~ C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

**PROCHAIN
EXPOSÉ TECHNIQUE**

lundi, le 2 février 2015
(dès 18h45)

**Centre Marcel-Dulude,
530, boul. Clairevue Ouest,
St-Bruno J3V 6B3**

STÉPHANIE LAURIN

Artiste-peintre ~ www.stephanielaurinart.com

Stéphanie Laurin, est une artiste visuelle résidante de Chambly. Ayant complété un DEC en arts plastiques au cégep Édouard-Montpetit en 2007 et un BAC en arts visuels et médiatiques à l'UQAM en 2010, Stéphanie a développé une pratique multidisciplinaire que ce soit en peinture, dessin, art vidéo et poésie. Basée sur la ligne et le dessin, ses œuvres touchent de sujets tels que la dualité, l'expression et la liberté. Cumulant les expositions solos et collectives, elle est également travailleuse culturelle et participe à l'organisation de nombreuses expositions et événements culturels dans sa région.

Artiste du dessin, elle explore la spontanéité de la ligne, griffonnée de façon rapide et impulsive. Pour elle, le dessin se rapporte à l'écriture automatique, laissant une trace de sensibilité et d'instant présent, en images. Sa série des oiseaux s'inspire de la liberté, du mouvement et de la poésie qu'évoquent pour elle ces petits êtres fragiles. Ainsi, traits de crayons de couleurs, stylos, fusains et peinture acrylique se rejoignent, pour former des œuvres colorées et vibrantes.



EXPOSÉ TECHNIQUE

On dit souvent que le dessin est à la base de la peinture, comme quoi il faut savoir dessiner pour être un bon peintre. Lors de cette soirée, nous explorerons la relation entre le dessin et la peinture.

Comment travailler la ligne et la couleur ?
Vous en apprendrez davantage sur la fusion entre les crayons et la peinture acrylique, sur support du bois.

De plus, la question de l'abstraction et de la figuration sera abordée, comment créer des œuvres à mi-chemin entre le réalisme et l'expression ?

Comment définir son style personnel ?

Toutes ces questions seront explorées à travers des exemples d'œuvres et des démonstrations en direct.



EXPOSÉ TECHNIQUE

Lundi, le 12 janvier 2015
MARTINE CLOUTIER

Artiste-peintre / spatule à l'huile ~ www.martinecloutier.com

Originaire du petit village minier de Black Lake dans la région des Appalaches, elle pratique le dessin et la peinture depuis son plus jeune âge. Elle est grandement motivée par la création et la recherche.

Touchant les médiums mixtes, l'encre, le fusain, la sanguine et l'huile; elle a décidé de s'engager à temps plein dans le développement de son art et aussi dans l'enseignement.

Son travail est quotidien et très assidu. Elle adore son métier et explore de plus en plus la matière à travers ses tableaux.

EXPOSÉ TECHNIQUE

Sujets abordés pendant la soirée / Spatule à l'huile

Présentation de tableaux déjà réalisés avec description de ce qui attire l'artiste;

Description de sa technique de dessin;

Description de sa palette de couleurs.

Description de sa technique à la spatule;

Breve description de la réalisation de son tableau.



EXPOSÉ TECHNIQUE

Lundi, le 9 mars 2015
ARSENO

Artiste-peintre ~ www.arseno.net



Arseno marie le langage de la gestuelle et de l'empâtement à celui de la couleur pour «sculpter» son œuvre sur la toile. La peinture d'Arseno, avec sa touche généreuse donnant formes à des textures qui modèlent le sujet, et avec sa palette riche, voire étincelante composée de couleurs franches, traduit

le paysage d'une manière resplendissante. La netteté de son expression, jointe à son geste juste et riche en modelé, transforme la nature en un spectacle fascinant.

CONFÉRENCE - LUNDI, LE 9 MARS 2015

- L'importance de la composition picturale et l'influence de la couleur sur celle-ci.
- On peut avoir le plus beau sujet au monde, les plus belles couleurs, une gestuelle dynamique, mais intuitivement on sait que le tableau ne fonctionne pas.
- L'implication émotive envers le sujet ne garantit pas une lecture optimum de la part de l'observateur... Pourquoi?
- Quelles sont les lois qui régissent l'organisation de l'espace-tableau versus le style dans lequel ont évolué?
- Quelle est l'influence de la couleur sur ma composition?

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Danielle Tremblay, *présidente*,
danou.lynn@videotron.ca 450.446.5208

Louise Godin, *vice-présidente et co-directrice des expositions*
godinfo@videotron.ca 450.655.5862

Jacques Landry, *vice-président circuit des arts et partenaires*
famille_landry00@sympatico.ca 450.461.3796

Michel Côté, *trésorier, co-responsable des ateliers de modèles vivants*
mcote.ca@videotron.ca 450.676.6581

Lorraine Arsenault, *directrice aux expositions*
arseneaux@sympatico.ca 450.461.0114

François Gagnon, *directeur au développement culturel*
amigo3@videotron.ca 450.674.4821

Lise Masson, *directrice au recrutement*
masson.lise@videotron.ca 450.649.1454

Serge Tanguay, *directeur à la commercialisation et au développement des artistes*
sergetanguay@live.ca 450.482.1690

Claudette Sicotte, *secrétaire*
cerclo@videotron.ca 450.646.3001

Réjean Gosselin, *directeur publicité et communications*
rejeanilgosselin@videotron.ca 450.449.2998

Pauline Lysight, *directrice à la formation*
polenchka@hotmail.com 450.616.3776

Guylaine Ruel, *directrice au journal*
g_ruel@sympatico.ca 450.349.1568

Jacques Arpin, *directeur technologie de l'information*
jacques.arpin@videotron.ca 450.715.4015

directeur aux approvisionnements
poste vacant

Message important

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de **FÉVRIER 2015**, vous devrez la faire parvenir au plus tard le **22 JANVIER**

à Guylaine Ruel à l'adresse suivante :
g_ruel@sympatico.ca

Francine Leroux, *coordonnatrice des expo-solo*
francine-leroux@sympatico.ca

Ghislaine Pilotte, *responsable galerie virtuelle*
pilotte.ghislaine@videotron.ca

Vos Relationnistes à l'AAPARS

Jacqueline Alain	450.441.2085	Denise Drapeau	450.536.0445
Nicole Béland	450.619.6035	Denis Hardy	450.441.7913
Hugo Bellemare	450.649.4204	Céline Vallières	514.382.5519
Monique Borduas Cantin	450.922.9655	Yolande Morissette	450.467.8144
Michèle Doucette	450.641.1726	Lysette Brière	450.469.4638
André Brisson	450.653.1947	Sylvie Desroches	450.468.1071
Irène Lavertu	450.444.8527	Céline Leblanc	450.482.0551
Diane Couture	450.467.8600	Rachel Garret	450.441.3680
Danielle Théroix	450.447.3980		

Souper des bénévoles

Le 21 novembre 2014 avait lieu le souper des bénévoles de l'AAPARS au Chalet Marie-Victorin de Saint-Bruno-de-Montarville, cette activité vise à remercier sincèrement, sur une base annuelle, les nombreux bénévoles accompagnés de leurs conjoints.

Un merci spécial à Réjean Gosselin pour l'organisation de ce souper et de la réservation de l'excellent traiteur « **Les cuisines Leblanc de Laprairie** ».

Merci aussi à François Gagnon pour l'installation de la salle.

Merci à Lise Masson pour s'être occupée des invitations.

Encore une fois merci à vous tous, chers bénévoles, vous contribuez grandement au succès de l'AAPARS. Votre implication fait toute la différence.



Vous avez le goût de vous impliquer en 2015 ?

Nous avons un poste de disponible au CA :
Directeur (trice) aux approvisionnements.

Alors on se donne rendez-vous au prochain souper des bénévoles l'an prochain.

Votre conseil d'administration.

DERNIÈRE CHANCE POUR VOUS INSCRIRE *DERNIÈRE CHANCE POUR VOUS INSCRIRE* **DERNIÈRE CHANCE**
POUR VOUS INSCRIRE *DERNIÈRE CHANCE POUR VOUS INSCRIRE* **DERNIÈRE CHANCE POUR VOUS INSCRIRE**

Expo Galerie AAPARS

Les 14 et 15 mars 2015

LE LOCAL EST CONFIRMÉ !

1101 boul. St-Bruno, St-Bruno-de-Montarville

(Derrière Les Promenades St-Bruno, à côté d'Hachem – même local que l'année dernière)

Horaire : samedi et dimanche de 10h à 17h

Installation : vendredi 13 mars de 16h à 20h

Le succès de l'année dernière nous incite à répéter l'expérience! C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous offrons cette opportunité d'exposer sur la Rive-Sud. Ce local permettra aux artistes d'exposer soient sur nos panneaux habituels (2 panneaux par artiste) ou d'installer leur chapiteau blanc (10 pieds x 10 pieds), aucune autre couleur ne sera acceptée, à l'intérieur du local. Nous offrons un vernissage, porto et chocolat, à nos visiteurs le samedi à 15h et en plus d'avoir des musiciens durant le week-end (un grand succès lors de l'exposition l'année dernière!).

Inscrivez-vous dès maintenant et créer vos plus belles œuvres afin d'offrir aux visiteurs une exposition à la hauteur de votre talent.

L'exposition est offerte uniquement aux membres en règle de l'AAPARS au moment de l'inscription et de l'exposition. Le coût est de 75 \$ pour deux panneaux OU 130 \$ pour un emplacement pouvant contenir votre propre chapiteau (10 pieds x 10 pieds). Le chapiteau ainsi que son système d'éclairage doivent être fournis par l'artiste exposant. Les artistes utilisant les deux panneaux auront deux surfaces d'exposition

juxtaposées et disposées à angle de 90° et le système d'éclairage inclus. Chaque surface de panneau troué mesure environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. L'installation se fera le vendredi 13 mars entre 16h et 20h. Tous les artistes devront avoir quitté les lieux pour 20h. Les sites sont attribués par tirage au sort à l'arrivée des exposants.

Les inscriptions se font uniquement par la poste du 1er décembre 2014 au 2 février 2015. Sera considérée comme inscrite toute personne dont nous recevrons obligatoirement la fiche d'inscription ci-jointe accompagnée du paiement libellé au nom de l'AAPARS daté au plus tard le 2 février 2015. Il n'y aura aucun remboursement si vous annulez votre participation après cette date.

La priorité est accordée aux premiers inscrits (le tampon de la poste faisant foi de la date d'inscription). Les artistes dont l'inscription ne sera pas retenue, en raison des places limitées, seront avisés par la poste au plus tard à la mi-février. Les exposants confirmés recevront leurs cartons d'invitation, cartels, protocole, etc. par la poste deux semaines avant l'exposition.

Les endroits pour peindre sur place seront limités aux artistes qui seront installés dans leurs chapiteaux. Ces artistes, s'ils le désirent, pourront peindre durant tout le week-end à l'intérieur de celui-ci. **AUCUN PRODUIT INFLAMMABLE NE DOIT ÊTRE UTILISÉ ET TOUS LES PRODUITS DEVRONT ÊTRE INODORES.**

Nous vous prions de consulter le protocole d'entente ci-joint pour connaître les règlements et conditions de l'exposition. Tout manquement pourrait vous enlever votre droit d'exposer.

Nous avons un urgent besoin de bénévoles pour faire de cette exposition un succès. Que ce soit pour une heure ou une journée, avant ou pendant l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une ou deux heures de son temps en tant que bénévole. L'horaire et la tâche seront établis par la responsable des bénévoles de l'exposition.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Lorraine Arsenault, directrice des expositions, au 450. 461. 0114

Louise Godin, co-directrice des expositions au 450. 655. 5862



Les 14 et 15 mars 2015 - de 10h à 17h

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'artiste (s'il y a lieu. Il sera indiqué ainsi dans le bottin des artistes) : _____

Adresse : _____
n° civique rue ville code postal

Numéro de téléphone (rés.) : _____ Numéro de téléphone (cell.) : _____

Numéro de téléphone d'urgence : _____ Lien avec vous : _____
(Pour rejoindre une personne si vous avez un malaise ou autre lors de l'exposition) (Ex. : conjoint, ami, etc.)

Courriel : _____
(Pour recevoir la confirmation de votre participation, l'envoi des cartels et cartons d'invitation en format électronique)

Date de renouvellement de votre carte de membre : _____
Si vous désirez envoyer votre renouvellement en même temps que votre inscription, veuillez s'il vous plaît faire **deux (2) chèques différents** afin de faciliter le travail des bénévoles.

Je désire réserver mes deux surfaces d'exposition juxtaposées, vous trouverez ci-joint, mon paiement au montant de **75 \$** libellé au nom de l'AAPARS, daté au plus tard le 2 février 2015 et posté l'adresse ci-dessous :

Je désire réserver un emplacement pour installer mon chapiteau blanc 10' x 10', vous trouverez ci-joint, mon paiement au montant de **130 \$** libellé au nom de l'AAPARS, daté au plus tard le 2 février 2015 et posté l'adresse ci-dessous :

AAPARS
Expo Galerie AAPARS mars 2015
Casier postal 261
Saint-Bruno-de-Montarville, Qc J3V 4P9

Priorité accordée aux premiers inscrits d'après le tampon postal.

S.O.S. bénévoles :

Pour la réussite de notre exposition, nous avons besoin de votre aide pour l'accueil, l'emballage, la distribution des affiches, l'installation, la cantine, la recherche de commanditaires *etc.* **Que ce soit pour une heure ou une journée, avant ou pendant l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole.**

Je suis disponible pour vous aider à : _____

et/ou mon conjoint est également disponible à vous aider à : _____

Je joins à ce formulaire : mon chèque au montant de **75 \$ (2 panneaux)** ou de **130 \$ (emplacement pour chapiteau blanc 10' x 10')**, selon le cas, libellé au nom de l'AAPARS et daté du **2 février 2015.** (Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucun remboursement si vous annulez votre participation après cette date.)



Protocole d'entente de l'exposant - **chapiteau** Expo Galerie AAPARS Les 14 et 15 mars 2015 de 10h à 17h

Dates et heures : Samedi le 14 mars de 10h à 17h et dimanche 15 mars 2015 de 10h à 17h. Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

Installation : Vendredi le 13 mars 2015 de 16h à 20h maximum.

Endroit : 1101 boul. St-Bruno, Saint-Bruno, J3V 6P4 (à côté du magasin Hachem -Encadrements des Cèdres)

IMPORTANT : *DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 13 MARS ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER À L'EXPOSITION.*

Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. Seuls les chapiteaux blancs de format 10' x 10' seront acceptés. **Le toit du chapiteau ne doit pas être installé.**
3. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
4. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
5. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
6. **Ne sont pas acceptées**, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching **sous la supervision d'un professeur** et/ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision **sont acceptées**.
7. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
8. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale. Ce règlement ne s'applique pas pour les matières utilisées pour texturer les fonds (i.e. papier de soie, papier japonais etc.)
9. L'artiste qui peint sur place dans son chapiteau doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
10. Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie doit être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
11. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 13 mars**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
12. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Aucune œuvre à l'extérieur du chapiteau ne sera acceptée.
13. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h**).
14. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redispenser ses œuvres.
15. Tous les artistes exposant dans les chapiteaux s'engagent à respecter les règlements suivants :
 - **Les artistes doivent fournir leur système d'accrochage et leur propre éclairage ayant un maximum de 200 ampères;**
 - **À l'intérieur comme à l'extérieur de votre chapiteau, rien d'apparent ne doit être laissé sur le sol ou sur votre chaise** (ex. : **œuvre**, sac à main, manteau, boîte à lunch etc.). Un endroit sera mis à votre disposition pour y mettre vos manteaux et vos effets personnels.
 - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant minimum de 3 pouces entre chacune;
 - Dans la mesure du possible, les cartels devront être disposés toujours au même endroit sous ou sur vos œuvres, selon votre système d'accrochage;

PROTOCOLE D'ENTENTE - CHAPITEAU (SUITE)

- **Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes;**
 - Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
 - L'artiste doit fournir sa gommette pour coller ses cartels et l'affichette à son nom;
 - L'artiste pourra utiliser le matériel d'identification (affichette à votre nom) fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
 - Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres dans les chapiteaux;
 - L'artiste pourra apporter, s'il le désire, une petite table, une chaise ainsi qu'un chevalet pour peindre qui seront utilisés à l'intérieur du chapiteau;
 - Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
 - Participer à la rotation au bureau des ventes ou à l'accueil selon l'horaire défini, au besoin;
 - À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.
16. L'artiste dégage l'AAPARS et Cominar de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.
17. **Chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole avant ou pendant l'exposition;**
18. **AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION**
Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.
19. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion de l'artiste à l'exposition.

Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 13 mars.

Je _____ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.
(lettres moulées)

(signature de l'artiste exposant)

(date)

(signature du représentant de l'AAPARS)

(date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »



Protocole d'entente de l'exposant - **panneaux** Expo Galerie AAPARS

Les 14 et 15 mars 2015 de 10h à 17h

Dates et heures : **Samedi le 14 mars de 10h à 17h et dimanche 15 mars 2015 de 10h à 17h.** Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

Installation : **Vendredi le 13 mars 2015 de 16h à 20h maximum.**

Endroit : 1101 boul. St-Bruno, Saint-Bruno, J3V 6P4 (à côté du magasin Hachem -Encadrements des Cèdres)

IMPORTANT : *DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 13 MARS ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER À L'EXPOSITION.*

Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
3. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
4. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
5. **Ne sont pas acceptées**, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching **sous la supervision d'un professeur** et/ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision **sont acceptées**.
6. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
7. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale. Ce règlement ne s'applique pas pour les matières utilisées pour texturer les fonds (i.e. papier de soie, papier japonais etc.)
8. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 13 mars**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
9. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
10. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h**).
11. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redisposer ses œuvres.
12. Tous les artistes exposant sur les panneaux s'engagent à respecter les règlements suivants :
 - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant minimum **3 pouces** entre chacune;
 - **Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.**
 - Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;
 - Inscire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
 - Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
 - Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
 - Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
 - Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhait (pas de toile miniature);
 - Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
 - Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
 - Participer à la rotation au bureau des ventes ou à l'accueil selon l'horaire défini, au besoin;

PROTOCOLE D'ENTENTE - PANNEAUX (SUITE)

- À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.
13. L'artiste dégage l'AAPARS et Cominar de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.
14. **Chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole avant ou pendant l'exposition;**
15. **AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION**
Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.
16. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion de l'artiste à l'exposition.

Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 13 mars.

Je _____ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.
(lettres moulées)

(signature de l'artiste exposant)

(date)

(signature du représentant de l'AAPARS)

(date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »

**En mon nom et au nom du conseil d'administration,
je vous souhaite une merveilleuse année, en espérant que tous vos vœux soient exaucés.**

Santé, Amour, Amitié, Créativité et Espoir.

Bonne année 2015 à tous et à toutes !



Connaissez-vous le Lecteur Square ?

Petit outil pratique pour les artistes !

Acceptez les cartes de crédit lors de votre prochaine exposition grâce au Lecteur Square.

Petit lecteur de carte, grandes possibilités

Plusieurs membres nous demandent d'avoir un système de carte de crédit lors de nos expositions. Cela demanderait un bénévole attiré juste à ce service et ce serait difficile à gérer. C'est pourquoi nous vous encourageons à vous procurer le système SQUARE.

Avec le Lecteur Square et l'application Caisse Square gratuits, traitez des paiements sur votre téléphone intelligent ou votre tablette où que vous soyez.

Intégration avec Apple et Android

Le Lecteur Square se branche dans la prise casque standard de votre téléphone intelligent ou iPad. Ne manquez plus jamais une vente.

Les informations sont cryptées lors du glissement de la carte dans

le lecteur et Square ne stocke aucune donnée sur votre appareil une fois le paiement traité.

Tarification claire, dépôts rapides

2,75 % par glissement de carte Visa, MasterCard, Discover ou American Express. Traitez 100 \$, recevez 97,25 \$ sur votre compte bancaire dans un délai d'un à deux jours ouvrables.

Configuration rapide, aucun engagement

Inscrivez-vous à Square et recevez votre Lecteur Square gratuit par la poste : pas d'engagement, pas de contrat.

Les informations sont cryptées au moment où la carte de votre client est glissée dans le lecteur. Square respecte les normes PCI DSS du secteur.

Plus de détails sur leur site internet : www.squareup.com

Formations offertes par les membres de l'AAPARS

Vous offrez des cours de peinture ?

Il est maintenant possible d'inscrire votre formation sur le site internet de l'AAPARS.

Voir sur l'onglet **Galerie Virtuelle**; " **Formations offertes par les membres de l'AAPARS** "

Si vous êtes intéressés à y ajouter vos coordonnées, veuillez m'en informer par courriel avec toutes les informations nécessaires et je les ajouterai sur le site.

Danielle Tremblay, présidente de l'AAPARS

Courriel : danou.lynn@videotron.ca

Vous désirez vous impliquer et faire partie d'une équipe dynamique ?

Un poste au C.A. est disponible :

Directeur (trice) aux approvisionnements

Rôles et tâches :

- Être présent aux réunions du CA.
(1 lundi par mois 10 fois dans l'année, relâche juin, juillet)
- Gestion au centre communautaire (entrepôt), entrée et sortie matériel pour exposition, et être sur place aux salles d'expositions pour recevoir ce matériel,
- Gestion liste d'épicerie: (ce qu'il reste à l'entrepôt.) + achats chez Costco ou ailleurs (meilleur prix) avant les expositions
(3 expos par année) pour les collations des artistes,
- Tout ce qui est imprimerie pour expos et achat papeterie, gommette etc.
- Si ce poste vous intéresse et/ou pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

Danielle Tremblay, présidente de l'AAPARS

Courriel : danou.lynn@videotron.ca

Tel : 450-446-5208

Formation pour les artistes

Développer et gérer sa carrière artistique

Bien planifier et s'outiller pour maximiser ses chances de réussite.

Durée : 12 semaines

Coût : gratuit

Endroit : St-Bruno

**Début : Fin janvier les mardis
ou mercredis soirs**

Formation en classe avec support en ligne complet.

Accès à d'innombrables documents de référence dans le domaine artistique.

Réalisation d'un plan d'affaires complet adapté au milieu des arts visuels ou des métiers d'arts.

Des conférenciers sont invités afin de vous informer sur différentes étapes de la formation.

Pour de plus amples informations et pour inscription :

Renée Bellavance

reneebellavance@videotron.ca

450-461-2284

MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES

ÉLITE (PLATINE)

RE/MAX ACTIF INC.

Agence immobilière
Mme Micheline Beaugrand, Directrice et propriétaire
1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708

AACHEM

ENCADREMENTS DES CÈDRES
1191 boul. Saint-Bruno, Saint-Bruno, J3V 6P4
(450) 653-5000

MAJEURS (OR)



DeSerres

deserres.ca

Ville de
SAINT-BRUNO
-de-Montarville



galerie

mp
tres **ART**

220 Hôtel de ville (rte 116),
Durham-Sud, 819 858-2177
www.galeriemptresart.com



COMINAR



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DU GRAND MONTRÉAL

635, boul. Curé-Poirier O., Longueuil
450 677-5203



872, Ruisseau-Barré,
Marieville J3M 1P2
450 460-0192

Le **Journal**
de Saint-Bruno/Saint-Basile



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Yves Coriveau, Maire de Mont-Saint-Hilaire



Audio / Vidéo
T 514-619-8453
Courriel: technoservone@gmail.com



Dre Djaouida Sellah
Députée de Saint-Bruno -
Saint-Hubert
Téléphone : 450 926-5979
Télécopieur : 450 926-5985
Djaouida.Sellah@parl.gc.ca

Affaires municipales
et Occupation
du territoire
Québec

PIERRE MOREAU
Ministre

Culture
et Communications
Québec

HÉLÈNE DAVID
Ministre



DIANE LAMARRE
Députée de Taillon

MAGAZINart

COLLABORATEURS (ARGENT)



NATHALIE ROY
Députée de Montarville

BMO Banque de Montréal
1560, rue Montarville, Saint-Bruno J3V 3T7



ORCHESTRE
SYMPHONIQUE
DE LONGUEUIL
MARC DAVID



1999, rue Nobel, local 4A,
Sainte-Julie J3E 1Z7 450 649-4981



2456, rue Beaubien Est
Montréal - 514 527-3986



Pierre Nantel
Député
Longueuil - Pierre-Boucher

192, rue St-Jean, bureau 200
Longueuil (Québec)
Tél.: 450 928-4288
pierre.nantel@parl.gc.ca



SIMON JOLIN-BARRETTE
Député de Borduas



Matthew Dubé
Député de Chambly-Borduas

Téléphone : 450-441-7802
Télécopieur : 450-441-3674
matthew.dube@parl.gc.ca



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE
Député de Chambly

SOUTIEN (BRONZE)



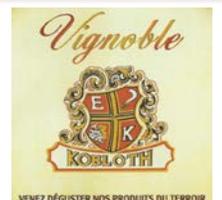
DAVE TURCOTTE
Député de St-Jean



STÉPHANE BERGERON
Député de Verchères



ZONE W3
média design



VENEZ DÉGUSTER NOS PRODUITS DU TERROIR